RÈGLEMENT

2ème Championnat des Vosges de lancer de fût de bière

Dimanche 31 Août 2025

1° Principe général

Le 2ème Championnat des Vosges de lancer de fût de bière est un événement sportif ludique, original et unique en Lorraine se déroulant sur une journée, le dimanche 31 Août 2025, à Bettoncourt 88500, organisé par Vins sur 20 By Adrien et le comité des fêtes de Bettoncourt, ci-après nommé les organisateurs.

L'événement voit s'affronter des lanceurs, faisant en sorte d'envoyer un fût de bière de 30 litres vide le plus loin possible dans une zone définie.

La compétition se déroule sur un terrain prédéfini par les organisateurs.

Le présent règlement vise à définir les conditions d'organisation de ce Championnat des vosges de lancer de fût de bière.

2° Nombre de particpant

Seulement 200 participants pourront s'inscrire au Championnat des Vosges de lancer de fût de bière.

3° Déroulé de la compétition

Le Championnat des vosges de lancer de fût de bière se déroule sur une journée avec une phase de qualification, dans la fin de matinée et début d'aprés-midi, et une phase finale à élimination directe, dans l'après-midi, selon le programme prévisionnel suivant :

• 10h à 10h30 – Ouverture du championnat, distribution des dossards.

• 10h30 à 17h30 – Qualification

• 17h30 à 18h30 – Phases finales à élimination directe

• 19h00 – Remise des prix

4° Qualification

En phase de qualification, chaque particpant a le droit à trois lancers ; le meilleur lancer est retenu.

Chaque particpant lance à tour de rôle, par ordre croissant des numéros de dossard.

Ceci impose que les participants soient physiquement présents sur le lieu de la compétition, leur absence ayant pour conséquence leur disqualification. Les participants seront appelées par groupe de deux sur le terrain, de façon à fluidifier le déroulé de la compétition.

Sont qualifiées pour les phases finales : les dix participants ayant réalisé les dix meilleurs lancers.

5° Phase finale à élimination directe

Les participants s'affrontent par manches, suivant le système d'élimination directe suivant :

1/8 finale : les 10 qualifiés s'affrontent par chronologique de dossard.

1/4 de finale : les 6 qualifiés des 1/8 s'affrontent par chronologique de dossard.

1/2 finale : les 4 qualifiés de 1/4 s'affrontent par chronologique de dossard.

finale : les 2 qualifiés de la 1/2 finale s'affrontent par chronologique de dossard.

Chaque particpants a droit à un seul lancer lors des phase finale ; les meilleur lancer le qualifie pour la phase suivante.

6° Organisation des lancers

Le lanceur se situe derrière la ligne de tir définie par les organisateur et symbolisée par un marquage au sol.

Le lanceur n'a pas le droit de prendre de l'élan pour tirer.

Le Lanceur doit se servir d'une seule main pour lancer.

Le lanceur n'a pas le droit de tourner sur lui même pour lancer.

Le lanceur dispose de 30 secondes de préparation par lancé maximum au bout desquelles il doit effectuer son lancer.

7° Mesure des lancers

La Mesure des lancers ce feront sur le point d'atterissage, les organisateurs mesureront chaque lancés.

8° Inscription

Les inscriptions se font de façon dématérialisée grâce à la billetterie billetweb,

Le coût d'inscription est de : dix euros par participant.

Dans le cas où des dossards seraient toujours disponibles le jour de l'événement, il sera possible de s'inscrire sur place entre 10h30 et 11h45.

L'inscription au Championnat des vosges de lancer de fût vaut acceptation du présent règlement.

L'inscription vaut obligation de participation ; en cas de non présentation, le participant sera disqualifiée et aucun remboursement ne pourra être demandé.

Chaque participant recevra :

• un dossard avec son numéro ; dossard qui devra être positionné de façon visible sur le torse ou sur le dos

• une boisson au choix

• un goodies souvenir de l'èvènement.

Ces cadeaux ne pourront ni être envoyés par courrier postal en cas de non présentation du particpant, ni faire l'objet d'un échange monétaire équivalent à la valeur marchande du lot, ou d'une quelconque réclamation ultérieure.

9° Remise des prix

Les trois meilleures participants finalistes seront récompensées.

1er Prix : Une Machine à Bière

2ème Prix : Un fût de 30 Litres plein offert lors d'un évènement futur.

3ème Prix : Un Carton de 12 Bettoncourtiennes

10° Sécurité

Les participants au Championnat des vosges de lancer de fût de bière doivent compléter et signer une décharge de responsabilité avant le début de la compétition. Les participants sont seuls responsables des torts ou dégâts qu'ils pourraient causer ou subir ; les organisateur se dégageant de toute responsabilité.

Un participant trop maladroit pourra être exclu de la compétition si les organisateurs constatent que cette maladresse est intentionnelle et peut nuire aux participants, aux spectateurs ou aux organisateurs.

11° Droit à l'image

La présence de toute personne sur le site de la compétition, à quelque titre que ce soit (compétiteur, accompagnant, spectateur, organisateur…) vaut acceptation d'être filmée ou photographiée par des personnes physiques ou des reporters professionnels. Les contenus réalisés pourront être utilisés par l'organisateur, ses partenaires ou les médias pour faire la promotion du Championnat des vosges de lancer de fût de bière sur tous types de supports pendant une durée de dix ans. Aucun droit à l'image ne pourra être demandé.

12° Annulation de l'événement

En cas de conditions météorologiques défavorables ou de toute autre circonstance imprévue compromettant la sécurité des participants, les organisateurs se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'événement jusqu'à 24H avant la date du Championnat des vosges de Lancer de fût de bière.

Les participants seront informés de toute annulation ou modification via les canaux de communication officiels des organisateurs. En cas d'annulation, les participants seront remboursés dans un délai d'un mois.

CHAMPIONNAT DES VOSGES DE

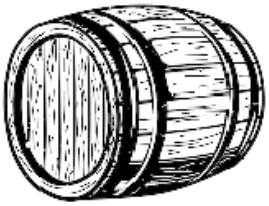

LANCER DE FUT DE BIERE

BETTONCOURT

Décharge de responsabilité

Je soussigné(e),

Madame / Mademoiselle / Monsieur

Nom et prénom .....

Demeurant au (adresse) .....

.....

M'engage en toute conscience des risques encourus sur ma santé et décharge de toutes responsabilités en cas de dommages subis sans aucune exception ni réserve ou d'accident de quelque nature que ce soit et à assumer seul(e) les conséquences de cet acte / de mon choix. Je m'engage à être le seul responsable des torts ou dégâts que je pourrai causer ou subir.

Je renonce donc à engager toute poursuite contre Steiler Adrien (Ei) ou le comité des fêtes de Bettoncourt.

Fait à .....Le.....

Signature

Précédée de la mention < lu et approuvé >